

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.03.24

Présents	25
Pouvoirs	7
Absente excusée	1

**OBJET :**  
**SUBVENTION A**  
**L'ASSOCIATION**  
**UNION DU PAYS**  
**D'AIX BOUC**  
**HANDBALL (UPABH)**  
**AU TITRE DE**  
**L'ANNEE 2024 – 2<sup>EME</sup>**  
**PROGRAMMATION**  
**ET AVANCE DE**  
**TRESORERIE**

L'an deux mille vingt-quatre le 1<sup>er</sup> juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 25 juin

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Camille GAIDO, Hortense MALLIÉ, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS :** Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Christine SICCARDI, Julien BOULARD à Thomas BERGÈRE.

**ABSENTE EXCUSÉE :** Catherine FOULON.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

La Commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville, la part des fonds propres, etc.

Dans ce cadre, la commune octroie à l'association Union du Pays d'Aix Bouc Handball une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 16 000€.

Rappelons que ce club comprend 315 licenciés dont 60% de filles. Il engage 9 équipes en compétition : 4 en championnat départemental, 2 en régional et 3 en national (N1, N2, U17 France) tout en menant en parallèle un projet éducatif ambitieux. Celui-ci intègre une école de handball, formation labellisée OR par la Fédération Française de Handball, des actions de promotion du sport féminin et de pratique sportive pour tous (collaboration avec la protection judiciaire de la jeunesse, interventions auprès des Instituts médico-éducatifs, etc). Parmi ces actions, l'UPABHB a organisé le jeudi 13 juin 2024 son 1<sup>er</sup> tournoi des écoles de Bouc Bel Air. Ce tournoi a réuni 3 écoles des classes de CE2 à CM2 avec pas moins de 360 élèves présents.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240701-24\_03\_24-DE

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LO

Pour son fonctionnement, l'UPABHB c  
260 000 euros de budget.



Ce projet lancé voici 14 ans, combinant recherche de l'excellence et pratique sportive conforme aux valeurs associatives, permet au club d'accéder à la deuxième division féminine la saison prochaine.

Pour poursuivre ce travail de qualité et de performance, l'UPABHB sollicite le soutien des partenaires privés et institutionnels dont celui de la commune. Par sa part, ce soutien comprendra deux moyens :

- Une augmentation de la subvention ordinaire d'un montant de 10 000€. Portée à 26 000€ en 2024, cette aide permettra au club de maintenir ses activités physiques et sportives, de compétition et de loisir et des actions éducatives d'intérêt général. Dès lors, la subvention annuelle dépassant 23 000€, la commune conclura une convention avec l'association bénéficiaire (cf. convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe) ;
- Une avance remboursable d'un montant de 40 000 € pour contribuer au lancement de la saison 2024/2025 en division 2 féminines. 14 équipes dans toute la France sont engagées dans ce championnat professionnel qui comprend 26 journées (cf. convention avance remboursable jointe en annexe).

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le versement d'une supplémentaire de 10 000 € à l'UPABHB ;
- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser le Maire à la signer ;
- D'approuver le versement d'une avance remboursable de 40 000 € à l'UPABHB ;

D'approuver la convention d'avance remboursable et d'autoriser le Maire à la signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission sports et grands événements du 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** le versement d'une supplémentaire de 10 000 € à l'UPABHB ;

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser le Maire à la signer ;

**APPROUVE** le versement d'une avance remboursable de 40 000 € à l'UPABHB ;

C.M du 01/07/2024  
Délibération n°24.03.24

**APPROUVE** la convention d'avance  
Maire à la signer.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024  
Reçu en préfecture le 04/07/2024  
Publié le  
ID : 013-211300157-20240701-24\_03\_24-DE le



Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le 08/07/2024

Richard MALLIÉ,  
Maire.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le



ID : 013-211300157-20240701-24\_03\_24-DE